

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DUMAS INDUSTRIE (CGV)

Article 1 : Généralités

Notre société est spécialisée dans la mécanique de précision, la chaudronnerie et la maintenance industrielle, le transfert industriel et vend des produits et/ou des prestations y afférents.

Pour chacun de ces secteurs, nous mettons en œuvres, entre autres des matières tels que l'acier, l'innox et l'aluminium (en produits plats ou laminés marchands).

Les fabrications et/ou Pièces sont réalisées, soit à partir de dossiers et de plans clients, soit par notre société.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes conclues par notre société auprès de ses clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales ou particulières spécifiques d'achat.

Dans l'hypothèse où notre société serait conduite à répondre à une demande spécifique, des conditions particulières pourront modifier ou compléter les présentes CGV.

Notre société se réserve le droit de pouvoir modifier ses CGV à tout moment, avec la précision que les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Les clichés photographiques figurant sur nos publications (brochures publicitaires etc...), notre site, ou tout autre support de communication, n'ont qu'une valeur **indicative** pour permettre au client de disposer d'une appréciation visuelle générale, de telle sorte que ces différentes informations ne sont qu'indicatives et ne sauraient engager contractuellement notre société.

SOMMAIRE :

Préambule

Article 1 : Généralités

Article 2 : Commande

Article 3 : Retour de la commande

Article 4 : Prix et mode de règlement

Article 5 : Livraison - Conditions de livraison – Modalités

Article 6 : Annulation de commande

Article 7 : Garantie

Article 8 : Imprévision, Force majeure et cas fortuit

Article 9 : Transfert des risques

Article 10 : Retour

Article 11 : Propriété intellectuelle

Article 12 : Données personnelles

Article 13 : Prévention de la corruption

Article 14 : Autonomie des clauses

Article 15 : Règlement des litiges

Article 2 : Commande

Il est rappelé au client qu'il est tenu de fournir toutes les informations nécessaires le concernant notamment son identification, sa raison sociale adresse de facturation et de livraison, e-mail, téléphone etc...

Il est fortement conseillé d'indiquer un numéro de téléphone auquel celui-ci peut être joint en cas de prise de rendez-vous, et ce pour faciliter la livraison.

L'acceptation par notre société de la commande présentée par le client, constitue un engagement ferme et définitif impliquant l'adhésion du client aux présentes CGV.

En revanche, les devis sont gratuits et n'engagent en rien le client.

Le client faisant l'objet d'une procédure collective, et notamment d'un plan de continuation en cours, devra préalablement à toute commande nous informer de cette situation.

A défaut, notre société se réserve le droit de purement et simplement annuler la commande.

Seule l'acceptation expresse et par écrit de la commande du client par notre société reprenant l'ensemble des éléments de la commande fera foi dans les relations entre les parties à l'exclusion de tout autre document telles que des Conditions Générales d'Achats, notamment en cas de litige.

Lorsqu'il ne sera pas fait appel à l'intervention de notre bureau d'études, aucune contestation ne sera acceptée par notre société en cas d'erreur de dimensions ou/et de caractéristiques techniques des produits commandés.

Toute demande de modification de la commande ne pourra être prise en compte que si elle nous a été notifiée avant le début d'exécution de ladite commande et l'achat des matières premières y afférentes.

Si le devis retourné par le client notre société comporte des modifications, notre société pourra établir un nouveau devis prenant en compte lesdites modifications si celles-ci ont un impact sur le prix du devis, ou dans le cas contraire confirmer la commande en tenant compte des modifications apportées par le client si elles ne modifient pas le prix de la commande ni des caractéristiques techniques du produit commandé.

Notre société refusera toutes modifications qui seraient contraire aux lois et règlements, **notamment en matière de sécurité pour les biens et personnes.**

Il appartient au client de s'assurer avant la commande que les produits commandés ont des dimensions, poids et des caractéristiques techniques appropriées à leur utilisation, notamment aux techniques de mise en œuvre choisies et à la réglementation applicable dans le pays concerné en cas d'exportation.

L'usage et la revente éventuelle par le client des produits et/ou des travaux réalisés par notre société sont de la responsabilité exclusive du client, qui doit faire son affaire de l'observation de toute réglementation afférente à ces opérations.

Il appartient au client d'établir un cahier des charges correspondant à son besoin technique et, si nécessaire, de s'assurer de l'adéquation du produit avec l'application envisagée.

Aucune contestation ne sera acceptée par notre société, en cas d'erreur de dimensions ou de caractéristiques techniques du produit lors d'une commande sur dossier du client constitué par le seul bureau d'études de ce dernier.

S'agissant d'une prestation commandée à notre société, le client nous fournira par écrit les détails concernant la réglementation de la sécurité et toute autre réglementation dont l'exécution des travaux ou l'exécution des fournitures nécessite le respect.

Conformément à la réglementation, le client a la responsabilité de la sécurité sur le site. Il devra en particulier veiller au respect de la réglementation afférente à la sécurité d'intervenants extérieurs et notamment à la rédaction d'un plan de prévention.

Il devra également s'assurer du respect de ses procédures internes au regard des intervenants extérieurs.

Le client fera effectuer à ses frais tous les travaux nécessaires pour assurer la sécurité de l'installation et des intervenants et pour la mettre en conformité avec la réglementation applicable à la date d'effet du contrat ou intervenant pendant qu'il est en vigueur.

Le client n'exercera aucune autorité sur notre personnel ou de nos éventuels sous-traitants.

Article 3 : Retour de la commande

Les produits livrés ou emportés par le client ne seront ni repris, ni échangés.

A fortiori, les retours après utilisation de nos produits ne seront en aucun cas acceptés.

En cas de non-conformité avec la commande, le client doit en avertir notre société dans un délai de dix jours ouvrables par mail ou courrier en RAR à compter de la réception de la marchandise.

Article 4 : Prix et mode de règlement

Il est rappelé que les prospectus et tarifs édités par notre société, ainsi que les caractéristiques et informations données dans nos documents et catalogues sont non contractuels. De même, les propositions faites par nos représentants, nos distributeurs ou tout autre intermédiaire d'affaires, sont données à titre indicatif. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment et seront par conséquent confirmés lors de chaque commande. Les offres de prix ne sont valables que pendant un délai maximum d'une semaine à dater de leur envoi.

Il est rappelé que les prix des produits vendus par notre société sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxe.

Ils seront majorés :

-Du taux de TVA en vigueur au jour de la commande ;

-Des éventuels frais de livraisons exprimés en hors taxes et toutes taxes comprises pour des livraisons spéciales ;

-Des frais de conditionnement spécifique s'agissant des produits fragiles,

Des conditions tarifaires spécifiques pourront être arrêtées au cas par cas lors de la commande entre les parties, notamment dans le cas où le client ne bénéficierait plus d'une assurance couverture crédit, d'octroi de rabais et autres remises commerciales.

Notre société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au client l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

Le prix des marchandises est payable au comptant le jour de la commande effective sauf dérogation expressément acceptée par notre société le **déla** **dérogatoire ne pouvant en aucun cas dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.**

Article 5 : Conditions de règlement

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci, à moins que l'acheteur ait reçu un bon de livraison en même temps que la livraison. Dans ce cas, une facture récapitulative sera établie et adressée à l'acheteur. En cas d'erreur sur la facturation, le client doit régler la différence à notre société.

La première commande d'un client est payable avant expédition des produits par la suite et sauf clause particulière, nos factures sont payables nettes et sans escomptes à l'adresse de notre siège social, à l'échéance figurant au recto de nos factures. Cette échéance est entendue comme la date de décaissements chez l'acheteur.

Déla **de paiement** : Spécifié lors de la commande en fonction de la nature du produit ou/et des travaux commandés.

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement, il sera appliqué à titre de clause pénale sur les sommes dues et à compter de la date d'échéance non respectée des pénalités calculées sur le montant du décompte entre la date d'échéance de la facture jusqu'à la date de paiement effective sur le compte de notre société.

Il sera de même fait application d'un intérêt de retard calculé au taux des intérêts de la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de dix points de pourcentage (article L.441-6 du Code de Commerce), appliquée le jour suivant la date d'échéance de la facture, les intérêts produisant eux-mêmes intérêts.

Sans préjudice d'autres actions, et en cas de paiement de retard, notre société peut :

-Suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'à la réception du paiement complet, ou,

-Se retirer du contrat sans avoir à recourir à un tribunal, si le client n'effectue pas le paiement sous huit jours à compter de la date d'une notification formelle requérant le paiement.

En cas de retard de paiement, notre société se réserve le droit de demander le paiement complet de toutes commandes en cours, ou de les suspendre.

Dans l'hypothèse où notre société opérerait pour l'envoi d'une mise en demeure en cas de défaut de paiement, et après une mise en demeure demeurée infructueuse dans le délai susmentionné, notre société pourra demander en référé la restitution de nos produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

Les sommes restantes dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigées si notre société n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

Frais de recouvrement : Conformément aux dispositions de l'article L441-10 du Code commerce, en cas de retard de paiement, le client est de plein droit débiteur envers le vendeur, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ par facture et ce, sans préjudice des pénalités de retard exigibles de plein droit et des dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés. Si les frais de

recouvrement réels dépassent l'indemnité forfaitaire, le vendeur se réserve le droit de demander le remboursement de tous les frais engagés pour le recouvrement de sa créance.

Compensation : Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du client, notamment en cas d'allégation par le client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit du vendeur étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les éventuelles conditions d'achat du client. Le produit ne peut être retourné qu'avec l'accord du vendeur et selon ses conditions. Elle pourra faire l'objet d'une décote.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Nos prix de vente, sont indiqués en euros HT, hors frais de conditionnement, de transport, de livraison, mentionnés avant la validation de la commande et facturés en supplément, ces derniers dépendants entre autres de la distance considérée, de la quantité et du poids des produits.

Des conditions tarifaires spécifiques pourront être arrêtées au cas par cas lors de la commande entre les parties, **notamment dans le cas où le client ne bénéficierait plus d'une assurance couverture crédit.**

Notre société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au client l'application du prix en vigueur au jour de la commande.

Le prix des marchandises est payable au comptant le jour de la commande effective sauf dérogation expressément acceptée par notre société, le **déla** **dérogatoire ne pouvant en aucun cas dépasser 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.**

S'il existe plusieurs commandes en cours, le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité du solde du prix restant dû et des autres factures, même non exigibles, nonobstant la réclamation du paiement comptant des produits fabriqués ou en cours de fabrication, et ce sans préjudice d'éventuels droits à dommages et intérêts.

Garantie légale de paiement en cas de contrat de sous-traitance.

Lorsque le contrat conclu s'inscrit dans une chaîne de contrats d'entreprises, il est rappelé au client qu'il doit respecter les dispositions de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975, et en particulier obtenir de son propre donneur d'ordres l'acceptation de l'intervention de notre société, et l'agrément de nos propres conditions de paiement.

Article 5 : Livraison - Conditions de livraison – Modalités

La livraison de nos produits est possible à travers toute la France métropolitaine. Les livraisons en dehors de la France métropolitaine obéissent à des conditions particulières qui doivent être préalablement arrêtées avec notre société.

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la livraison pour en garantir la bonne fin (le numéro de téléphone, auquel le transporteur peut le joindre le jour de livraison étant particulièrement important en cas de difficultés).

Pour que la livraison soit possible, le véhicule de livraison doit pouvoir aisément circuler et accéder au lieu convenu.

En aucun cas le livreur n'est pas habilité à débaler la marchandise.

Les colis de pièces doivent toujours être déballés par le destinataire devant le chauffeur (le prétexte du manque de temps par le chauffeur n'est pas valable).

Si une détérioration est constatée, la marchandise détériorée doit être refusée.

Il faudra impérativement noter sur le bordereau de livraison : « Marchandise refusée, reçue cassée (détails ou totalité) ».

Le fait de noter sur un bordereau de livraison « sous réserve d'ouverture » est inopérant.

Notre société entend attirer l'attention du client que si le destinataire n'est pas présent à la livraison, et qu'une casse ou un manquant est constaté après le départ du chauffeur, il s'expose, soit au retour de la marchandise à ses frais, soit à être privé d'obtenir réparation de son préjudice.

1. Emargement du bon de livraison par le client :

Seules les réclamations ayant fait l'objet de réserves quantitatives et qualitatives précises et stipulées sur le bon de livraison pourront être reprises.

Dans le cas de marchandises détériorées pendant le transport, des palettes non conformes (ouvertes, déchirées), notre société invite le client à lui faire parvenir des photos.

2. Règlement de la réclamation

Les traitements et règlement de cette réclamation, ne pourront se faire qu'après l'envoi par le client, et à l'adresse de notre société, des éléments suivants :

- La copie du bon de transport comportant les réserves précises et motivées,
- La copie du courrier recommandé et de l'A.R. envoyé au transporteur,
- La copie de notre bon de livraison,
- La copie de la commande ou de la facture.

Tout problème de livraison doit être signalé à notre société dans un délai de 48 heures aux numéros de téléphone indiqués, par mail et par courrier recommandé.

La confirmation de la réception du courrier recommandé est la preuve que la réclamation a bien été reçue.

Le produit correspondant doit être retourné à notre société au plus tard dans un délai de 20 jours après sa réception, sauf circonstances tenant à la distance en cas d'exportation, et d'un retour par voie maritime.

La date de livraison indiquée sur le « bon de commande » par l'acheteur lors de la commande, est donnée à titre indicatif.

La date de livraison sera précisée au client lors de l'enlèvement effectif par le transporteur.

La date de réception communiquée au client est un délai indicatif que nous ne donnons pas de transporteurs.

Aucun retard ne saurait entraîner une quelconque pénalité ni la résiliation de la vente au profit de l'acheteur, **ni demandes qui résulteraient d'une perte d'exploitation subie par le client.**

Les produits vendus par notre société voyagent **toujours aux risques et périls du client, sauf dérogation préalablement acceptée par notre société.**

Si le client souhaite prendre en charge la livraison, notre société se réserve le droit de refuser le transporteur du client.

3. Exécution et livraison de travaux

En cas de travaux sur site, les risques seront transférés au client au fur et à mesure de leur avancement physique.

Les travaux feront l'objet d'une réception contradictoire formalisant leur acceptation par le client, constatée par un Procès-Verbal de réception.

En cas d'absence de Procès-Verbal de réception contradictoire, la réception sera réputée acquise dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1- Notre société aura satisfait à ses principales obligations contractuelles, même en présence de réserves mineures,
- 2- Le client aura pris possession et /ou utilisé tout ou partie de l'installation objet des travaux.

Dans le cas où le client ne prendrait pas livraison, et sans qu'il y ait besoin d'une en demeure, le client supportera tous les frais et risques de conservation des fournitures et /ou travaux. Les dates de paiements initialement prévues ne pourront pour autant être retardées.

Article 6 : Annulation de commande

La commande peut être résolue par notre société en cas de refus du client de prendre livraison, ou/et de non-paiement du prix (ou du solde du prix) au moment de la livraison.

Dans tous les cas, l'acompte versé à la commande reste acquis à notre société titre d'indemnité, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Article 7 : Garantie

La responsabilité de notre société est strictement limitée, d'une part au respect des spécifications du Client stipulées dans le Cahier des Charges, et d'autre part, aux règles de son art.

Le client agissant en tant que donneur d'ordres, est en mesure, de par sa compétence professionnelle, d'apprécier avec précision les fournitures et/ou les travaux en fonction de ses propres données industrielles ou de celles de ses clients.

Notre société garantit les défauts de fabrication, de matière, de conception ou d'assemblage pour une durée **d'un an** à compter de la date de la livraison.

Notre société procédera préalablement à un examen par ses services techniques ou par un organisme indépendant reconnu compétent par les deux parties.

La responsabilité de notre société est limitée à la remise en état des matériels reconnus défectueux ou à leur échange ou remboursement selon sa convenance de la société, à la prise en charge des frais de port des produits, du coût de la main d'œuvre nécessaire à la remise en état, à l'exclusion de tout versement de dommages et intérêts et de tous autres frais tels que déplacement, hébergement, etc...

Sont exclus de la garantie contractuelle les défauts provoqués par l'usure normale, une négligence, une mauvaise utilisation, ou une utilisation non conforme aux règles de l'art, dans des milieux agressifs, notamment salins, exposés à des contraintes particulières, un entretien insuffisant et/ou un accident de manipulation, un mauvais stockage, etc...

Tous travaux de réparation ou de modification effectués sur les produits par le client ou par un tiers mandaté par le client mettent fin automatiquement à la garantie dans son intégralité.

Notre société ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque désagrément esthétique provoqué par une réparation effectuée par ses soins (peinture, soudure, etc...).

D'une façon plus générale, et sans que cette soit limitative, la responsabilité de notre société est exclue entre autres, pour les dommages provenant des matières fournies ou préconisées par le client, pour les dommages provenant d'une conception réalisée par ce dernier, même partiellement, pour ceux résultant en tout ou partie de l'usure normale des produits ou/et des travaux.

Notre responsabilité est de même exclue en cas d'exploitation anormale ou atypique ou non conforme au cahier des charges, aux règles de l'art ou aux préconisations ou à nos recommandations.

Il en va de même en cas de fautes commises par le client ou/et des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

En tout état de cause, notre responsabilité sera limitée aux seuls dommages matériels directs causés au client qui résulteraient de fautes qui nous seraient directement imputables.

En aucune circonstance, notre société sera tenue d'indemniser les dommages immatériels ou indirects telles que pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, ou/et d'un manque à gagner.

En tout état de cause, notre responsabilité, toutes causes confondues ne pourra excéder les montants et la nature des garanties spécifiées sur notre attestation d'assurance, le client et ses assureurs renonçant de ses fait à tout recours contre notre société et son assurance au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

Article 8 : Imprévision, Force majeure et Cas fortuit

En cas de survenance d'un événement extérieur à la volonté des parties compromettant l'équilibre du contrat au point de rendre préjudiciable à l'une des parties l'exécution de ses obligations, les parties conviennent de négocier de bonne foi la modification du contrat afin de rétablir entre elles l'équilibre économique initialement convenu. Sont notamment visés les événements suivants : augmentation substantielle du cours des matières premières, modification des droits de douanes ou des taxes, modification du cours des changes, évolution des législations.

Sont exclus de la garantie accordée par notre société, les dommages énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences : de l'utilisation normale provoquée par l'usage, d'une mauvaise utilisation, de l'emploi de produits de nettoyage non appropriés (notamment corrosifs), ainsi que les conséquences liées à un accident ou sinistre tel que par exemple un incendie etc...

Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure dégageant notre société de toute responsabilité de dommage, entre autres, les grèves totales ou partielles, les locks out, les interruptions de transport, le manque de

matière première ou d'énergie, des accidents d'outillages survenus chez nous ou chez nos fournisseurs, les pandémies etc.

En cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de notre volonté qui aurait pour effet de déséquilibrer gravement l'économie actuelle, notre société pourra opter, à son gré, pour l'une des deux solutions suivantes, soit pour une suspension de l'exécution de la commande, soit pour son annulation, l'un et l'autre sans indemnité.

Article 9 : Transfert des risques, Transfert de propriété

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires, conformément aux dispositions des articles 2367 à 2372 du Code Civil ainsi que les articles L 624-9 et L 624-16 du Code de Commerce.

Une vente résultant d'une commande d'une ou plusieurs unités est établie sous vente à terme comportant le transfert de propriété lors du paiement du solde de l'ensemble de l'avis de commande, y compris en cas de livraison et de paiement partiel. Le client s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits livrés par notre société.

Le non-paiement de la facture par le client autorisera notre société à réclamer tous les produits fournis, la récupération étant aux frais, responsabilité et risque du client. Jusqu'au paiement complet des produits par le client, celui-ci s'engage à ne pas transférer ni vendre les produits, et à les garder en l'état.

Le risque de perte de dommages est transféré au client au moment où les produits sont mis à sa disposition.

Le client devenant responsable des produits dès leur remise matérielle qui entraîne un transfert des risques, en assure les conséquences et devra donc vérifier que les produits livrés sont couverts par son assurance en qualité de gardien. Le défaut de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des produits aux frais du client et à ses risques et périls. En cas de revente des produits avant paiement intégral du prix et de ses accessoires, le client s'engage, à la première demande de notre part, à céder tout ou partie des créances sur ses sous-acquéreurs, à due concurrence de la valeur des produits soumis à la réserve de propriété.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits vendus par notre société, sera réalisé dès leur prise en charge par le transporteur tel que rappelé supra, sauf conditions particulières préalablement arrêtées entre les parties.

Article 10 : Retour

Aucun retour de produit ne sera accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord express, préalable et écrit de notre société au profit du client.

Tout retour accepté par notre société entraînera, selon l'accord préalable, le remboursement partiel ou total des produits retournés ou leur échange au profit du client, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Les frais de transport sont à la charge du client sauf si le retour s'effectue dans le cadre des garanties prévues contractuellement.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Les noms de domaines, les marques déposées, ainsi que l'intégralité du contenu de nos documentations (logos, textes, animations, photographies, vidéos, illustrations, schémas) appartiennent exclusivement à notre société, seule société autorisée à utiliser les droits de propriété intellectuelle associés.

Il est strictement interdit de télécharger, reproduire, transmettre, représenter ou diffuser tout ou partie du contenu de ce site à d'autres fins que pour votre usage personnel et privé dans un but non commercial. Le non-respect de l'une de ces dispositions peut engendrer des sanctions prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle, le Code Pénal ainsi que par le Code Civil.

La création de liens hypertextes vers notre site internet ne peut se faire qu'avec l'autorisation écrite et préalable de notre société, laquelle pouvant la révoquer à n'importe quel moment.

En tout état de cause, le client prendra à sa charge tous dommages et intérêts prononcés contre notre société à raison d'un acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale résultant des spécifications et ce, dès que la condamnation les prononçant deviendra exécutoire, ainsi que les indemnisations et frais supportés par notre société pour assurer sa défense.

Le client garantit qu'au moment de la conclusion de la régularisation des présentes conditions, le contenu des plans et du Cahier des Charges, et leurs conditions de mise en œuvre n'utilisent pas des droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenu par un tiers. Il garantit pouvoir en disposer librement sans contrevenir à une obligation contractuelle ou légale. Le client garantit notre société des conséquences directes ou/et indirectes d'une action en responsabilité civile ou pénale à ce sujet, et notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

ARTICLE 12 : Données personnelles

Dans le cadre de sa commande, le client communique certaines données personnelles le concernant (article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978), nécessaires au traitement de la commande et plus généralement à la gestion des relations commerciales avec notre société.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant.

Notre société s'engage à sécuriser et garder strictement confidentielles les informations personnelles transmises par ses clients.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de sa mission, notre société est amenée à collecter, traiter et conserver un certain nombre de données concernant le client.

Il est précisé que, dans tous les cas, seules les données strictement nécessaires au traitement du dossier sont collectées.

Il est précisé que le client dispose, concernant les données personnelles collectées, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, en adressant sa demande et la copie d'une pièce d'identité signée à l'adresse suivante : DUMAS INDUSTRIE, 18 Impasse du Lac des Saules, 16600 Mornac.

Il est enfin précisé que notre société est amenée à conserver lesdites données pendant la durée nécessaire à l'exécution de la mission puis, s'il y a lieu, pour les stricts besoins du dossier, dans la limite des délais légaux de la prescription applicable.

ARTICLE 13 : Prévention de la corruption

Conformément à la loi n°2016-1191 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notre société a l'obligation de s'assurer que ses partenaires commerciaux respectent les normes relatives à la lutte contre la corruption.

En conséquence, le client déclare qu'il est soumis à une telle obligation, à prendre les mesures de prévention nécessaire contre la corruption notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de directives de procédures internes.

Toutes violations de cette clause par le client seront considérées comme un manquement avéré et pourra entraîner la résiliation immédiate et de plein droit du contrat et ce, sans préjudice du droit pour d'autres sociétés de poursuivre l'indemnisation de son entier préjudice devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 14 : Autonomie des clauses

L'invalidation ou l'inefficacité éventuelle de l'une des clauses des présentes CGV, pour quelques causes que ce soient, affectera uniquement ladite clause, les clauses du contrat conservant leur pleine efficacité.

Article 15 : Règlement des litiges

Toutes les clauses figurant dans les présentes CGV, ainsi que toutes les opérations qui y sont visées, seront soumises au droit Français.

Les présentes CGV sont rédigées en français dans leur version originale qui prévaut, sur toute autre version traduite en langue étrangère, notamment en anglais pour le confort du client.

Toutefois, en application de l'article 6-2 du Règlement CEE du 17 Juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles, le client résidant dans un autre Etat membre de l'Union Européenne pourra demander l'application le cas échéant de dispositions impératives qui lui seraient plus favorables.

En cas de litige, notre société accueillera avec attention les réclamations de ses clients spéculant sur leur bonne foi, conformément à l'esprit qu'elle entretient depuis toujours.

La recherche d'une solution amiable sera privilégiée.

En cas d'échec de la demande de réclamation présentée par un client, ce dernier peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, seuls les Tribunaux du lieu du siège social de notre société seront compétents, soit le Tribunal de Commerce d'ANGOULEME en premier ressort.

Le client déclare avoir lu et expressément accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente, dont la clause de réserve de propriété.

Le client renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, ses propres conditions générales d'achat s'il en dispose.